

## Communiqué

### Fractionnement des actions ECOBANK COTE D'IVOIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ECOBANK COTE D'IVOIRE qui s'est tenue le 04 Décembre 2018 a approuvé la proposition du conseil d'administration de procéder à un fractionnement des actions ECOBANK COTE D'IVOIRE dans un rapport de 1 pour 5.

En conséquence la valeur nominale qui s'élevait à 2.500 F CFA auparavant sera désormais de 500 F CFA et le nombre d'actions sera multiplié par 5 pour être porté à un total de 55 050 600 actions dont 12 541 600 actions composant le flottant.

Ce fractionnement a pour objectif de respecter la nouvelle réglementation instituée par l'instruction n°01-2017/BRVM/DG de la BRVM fixant le volume minimum des titres composant le flottant des sociétés cotées.

Conformément à l'article 1 de la décision N°2017-017-BRVM-CA prorogeant le délai imparti aux sociétés cotées pour procéder au fractionnement de leurs actions, cette opération sera effective pour les actions ECOBANK COTE D'IVOIRE (ECOC) le 27 Décembre 2018, à l'ouverture du marché.

Fait à Abidjan, le 10 Décembre 2018

  
ECOBANK COTE D'IVOIRE S.A  
IMMEUBLE ECOBANK  
PLACE DE LA REPUBLIQUE AY HOUDAILLE  
01 82 4407 Abidjan 01 Côte d'Ivoire  
Téléphone : 20 31 92 00 / Fax : 20 21 88 16  
Le Directeur Général